VAL ÈS DUNES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HISTOIRES D'AVENIR

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 12 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux le douze mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation 05.05.2022	
Date d'affichage 05.05.2022	
Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	30
Titulaires	29
Suppléant	1
Pouvoirs	6
Votants	**36**

Etaient présents : MM. Amand CHOQUET, Dominique DELIVET, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), M. Didier LEMONNIER, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Dominique DELIVET), MM. Guillaume LECOEUR (pouvoir à Eric MARGERIE), Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Régine ENEE), M. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Mme Patricia LECOMTE, MM. Alain BOHEME et Patrice MARTIN

Secrétaire de séance : M. Philippe PIARD

Après l'appel des présents, M. le Président remercie le conseil municipal de la commune de Bellengreville pour leur accueil.

M. Philippe PIARD est désigné secrétaire de séance.

Les prochaines séances du Conseil communautaire auront lieu le jeudi 9 juin et le jeudi 7 juillet.

↘ APPROBATION DU PROCES-VERBAL
Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 7 avril 2022

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire de Val ès dunes du 7 avril 2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 2 abstentions :

↳ Approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2022.

⇘ COMPTE RENDU DES DELEGATIONS
Au Président

Il convient de rendre compte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Objet	Date de signature	Coût € HT	Coût € TTC	Tiers
Programme de réhabilitation assainissement collectif 2020 - contrôles de réception	24/03/22	5 197,00	6 236,40	SATER
Programme de réhabilitation assainissement collectif 2021 - contrôles de réception	04/04/22	8 872,50	10 647,00	SATER
Voirie 2021 - Rue haute Argences - boîtes de branchement	04/04/22	525,00	630,00	Toffolutti
Programme de réhabilitation assainissement collectif 2020 - Détection des réseaux	12/04/22	1 102,50	1 323,00	ECR Environnement

Au Bureau

Il convient de rendre compte des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses délégations.

- Devis auprès de l'entreprise Coeuret Elagage pour le fauchage des bermes 2022 pour un montant de 24 063,66 € HT.

⇘ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE CHALEUR
Présentation du rapport sur le contrôle comptable et financier de la Délégation de Service Public du réseau de chaleur (2019/2020)

La Communauté de communes a confié, sous la forme d'une Délégation de Service Public, à la société Viria, la construction et l'exploitation d'un réseau de chaleur.

Tout service public délégué par contrat se doit d'être contrôlé par l'autorité délégante qui demeure responsable en dernier ressort du bon fonctionnement du service. La Communauté de communes, délégante, doit donc effectuer une mission de contrôle auprès du délégataire, pour s'assurer de la bonne application des clauses du cahier des charges de concession.

M. Marc LEVILLY, du cabinet COGEDIAC, chargé du contrôle comptable et financier présente son rapport (ci-annexé).

Vu l'article L1411-3 du code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire prend acte du rapport 2019/2020 de la délégation de service public du réseau de chaleur.

⇘ ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Présentation du rapport sur le contrôle comptable et financier de la Délégation de Service Public de l'assainissement collectif (2020)

La Communauté de communes a confié, sous la forme d'une Délégation de Service Public à la société SAUR, la gestion et la continuité du service public d'assainissement collectif.

Tout service public délégué par contrat se doit d'être contrôlé par l'autorité délégante qui demeure responsable en dernier ressort du bon fonctionnement du service. La Communauté de communes, délégante, doit donc effectuer une mission de contrôle auprès du délégataire, pour s'assurer de la bonne application des clauses du cahier des charges de concession.

M. Marc LEVILLY, du cabinet COGEDIAC, chargé du contrôle comptable et financier présente son rapport (ci-annexé).

M. DECLERCK demande si le coût de transport des boues a été inclut.

Il est précisé que le surcoût lié au transport et au traitement des boues est assumé en direct par la CDC, sur le budget annexe assainissement collectif. Cela ne rentre pas dans le cadre de la DSP.

Vu l'article L1411-3 du code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire prend acte du rapport 2020 de la délégation de service public de l'assainissement collectif.

M. le Président remercie M. LEVILLY et Mme KHAYAT pour leur travail sur ces rapports et leur accompagnement.

⇘ ADMINISTRATION GENERALE
Révision du Contrat de Relance et de Transition Energétique

En juillet 2021, Val ès dunes a signé avec la Préfecture un Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE). Ce contrat regroupe des projets communautaires et communaux pouvant rentrer dans les critères d'éligibilité des subventions de l'Etat. Il a vocation a évolué chaque année afin de prendre en compte l'avancement des projets. Il convient d'acter la révision du CRTE qui inclura la convention financière 2021 (ci-jointe) et les nouveaux projets pour 2022.

Un huitième volet, concernant la sécurité, a été intégré au CRTE par les services de l'Etat.

Une mise à jour des fiches actions a été effectuée en lien avec les communes ayant de nouveaux projets à y inscrire. Sont concernés notamment la commune de Vimont pour sa salle des fêtes et Emiéville pour son école.

Suite à la demande de Mme de GIBON, il est précisé, qu'en effet, la version finale du contrat n'a pas été fournie en annexe de la convocation, car les arbitrages finaux n'ont pas pu être faits par la Préfecture.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Acte la révision du Contrat de Relance et de Transition Energétique ;
↳ Autorise M. le Président à signer la convention financière 2021 et tous les documents nécessaires.

Assurances : avenants n°2 et n°3 au lot n°2 « responsabilité civile et risques annexes »

Un marché d'assurance a été conclu avec la SMACL pour la période 2019-2022. Conformément aux clauses du contrat, il convient de conclure un avenant n°2 actant la cotisation définitive 2020 et un avenant n°3 actant la cotisation définitive 2021 pour le lot n°2 « responsabilité civile et risque annexe ». Ces avenants arrêtent les cotisations à 889,78 € HT pour 2020 et 2 231,40€ HT pour 2021.

L'augmentation de la cotisation entre 2020 et 2021 est liée à l'augmentation de la masse salariale de la CDC, principalement par l'intégration d'Otri.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide d'approuver la passation d'un avenant n°2 pour la révision de la cotisation 2020 (arrêtant le montant à 889,78 € HT) et d'un avenant n°3 pour la révision de la cotisation 2021 au lot n°2 « responsabilité civile et risque annexe » ;
↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Lancement de la consultation pour le marché d'assurances

L'ensemble des contrats d'assurances arrivant à échéance au 31 décembre 2022, avec l'assistance du cabinet CONSULTASSUR, il convient de lancer une consultation pour un marché de prestation de services d'assurances « I.A.R.D » (« incendies, accidents et risques divers ») d'une durée de 4 ans, sous forme de procédure adaptée avec comme critères d'attribution : valeur technique 60 %, coût de l'offre 40 % et possibilité de négociation et une consultation pour un marché de prestation de services d'assurances « risques statutaires » d'une durée de 4 ans, en procédure formalisée, sous forme d'appel d'offres ouvert avec comme critères d'attribution : valeur technique 60 %, coût de l'offre 40 %.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide de lancer :
- une consultation pour un marché de prestation de services d'assurances « I.A.R.D » (« incendies, accidents et risques divers ») d'une durée de 4 ans, sous forme de procédure adaptée avec comme critères d'attribution : valeur technique 60 %, coût de l'offre 40 % et possibilité de négociation ;
- une consultation pour un marché de prestation de services d'assurances « risques statutaires » d'une durée de 4 ans, en procédure formalisée, sous forme d'appel d'offres ouvert avec comme critères d'attribution : valeur technique 60 %, coût de l'offre 40 % ;

↳ Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires.

Réalisation d'une étude de faisabilité pour une ressourcerie : déclaration sans suite

Une seule offre a été reçue pour la consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une ressourcerie. Motivé par l'absence de concurrence, il est proposé de déclarer la consultation sans suite pour motif d'intérêt général, conformément aux articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du code de la commande publique.

M. le Président précise que le projet est pour le moment reporté et non abandonné. L'achat du terrain à la commune de Moult-Chicheboville est donc toujours d'actualité.

Ce projet pourra être utilisé pour l'application du PCAET qui est en cours de conclusion.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide de déclarer la consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour une ressourcerie sans suite pour motif d'intérêt général, conformément aux articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du code de la commande publique ;

↳ Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires.

⇘ VOIRIES

Attribution du marché à bons de commandes pour l'entretien des voiries 2022-2024

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 24 mars 2022, a voté le lancement de la consultation pour un accord-cadre à bons de commande de travaux pour l'entretien de la voirie pour un durée de 3 ans (1 an reconductible expressément 2 fois), avec un montant annuel minimum de 20 000€ HT et maximum de 90 000€ HT. Après consultation et analyse du cabinet DAO Infranet, maître d'œuvre, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Toffolutti, classée offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de la voirie pour un durée de 3 ans (1 an reconductible expressément 2 fois), à l'entreprise Toffolutti, pour un montant annuel minimum de 20 000 € HT et maximum de 90 000 € HT ;

↳ Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires.

Marché de travaux de voirie 2020 : avenant n°4

Il convient de conclure un avenant n°4 au marché de réfection de voirie 2020 avec l'entreprise Toffolutti pour un montant en plus-value de 29 785,50 € HT correspondant à :

- Changement des travaux de la route du Bois à Bellengreville pour – 36 548,15 € HT (part CDC) ;
- Suppression du chemin de la Bonde à Cléville pour – 11 558 € HT (part CDC) ;
- Travaux supplémentaires chemin de l'église à Cléville pour 22 923,75 € HT (part CDC) ;
- Travaux supplémentaires à Héritot à Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger pour 54 967,90 € HT (25 182,40 € en part CDC et 29 785,50 € HT en part communale) ;

Le montant total du marché s'élève à 578 325,20 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Approuve la passation d'un avenant n°4 au programme voirie 2020 pour un montant en plus-value de 29 785,50 € HT ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Marché de travaux de voirie 2021 : avenant n°2

Il convient de conclure un avenant n°2 au marché de réfection de voirie 2021 avec l'entreprise Toffolutti pour un montant en moins-value de – 2 524,75 € HT correspondant à :

- Modification d'aménagement chemin des trainiers à Cléville pour une moins-value de 54,75 € HT (part CDC) ;
- Modification d'aménagement rue Haute à Argences pour une moins-value de 2 470 € HT (part communale).

Le montant total du marché s'élève à 467 310,15 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Approuve la passation d'un avenant n°2 au programme voirie 2021 pour un montant en moins-value de - 2 524,75 € HT ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Décision modificative de la délibération n°2022/19 – Détermination du programme de voiries 2022

Suite à une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération, la rue Rembrandt Bugatti à Moult, apparait dans le déroulé des débats, mais pas dans la décision. Il convient donc de prendre une décision modificative afin d'inscrire cette rue dans la détermination du programme de voiries 2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide de modifier la délibération n°2022/19 afin d'y inscrire la rue Rembrandt Bugatti à Moult dans le programme de voiries 2022.

Décision modificative de la délibération n°2022/20 – Demande de subvention DETR/DSIL

La rue Rembrandt Bugatti à Moult n'apparait pas dans le listing des rues du programme 2022. Il convient de prendre une décision modificative afin d'inscrire cette rue.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide de modifier la délibération n°2022/20 afin d'y inscrire la rue Rembrandt Bugatti à Moult dans la demande de subvention DETR/DSIL pour le programme de voiries 2022.

⇘ TOURISME
Reconduction expresse de l'accord-cadre à bons de commandes pour l'entretien des chemins de randonnées et des voies vertes

Lors de sa séance du 23 mai 2019, le Conseil communautaire a approuvé la passation d'un accord-cadre à bons de commande auprès de l'association Plaine Emploi pour l'entretien des chemins de randonnées et des voies vertes. Ce marché a été conclu pour un an, renouvelable expressément trois fois. Le titulaire donnant toute satisfaction, il est proposé de renouveler ce marché pour une année supplémentaire.

Mme de GIBON demande à quel moment l'entretien de la réserve de Canteloup va être réalisé car le terrain appartient toujours à la CDC, en attendant une rétrocession du bien.

Il est précisé que ce point va être regardé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide de reconduire expressément pour une année supplémentaire le marché conclu avec l'association Plaine Emploi pour l'entretien des chemins de randonnées et voies vertes de la Communauté de communes.
↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

⇘ OTRI
Convention fixant les modalités de traitement par le SDOMODE des fibreux d'OTRI

M. OUIN indique qu'OTRI dépose les fibreux (emballages en cartons et papiers graphiques) au centre de tri du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de

l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) situé à Pont-Audemer. Il convient d'autoriser M. le Président à signer une convention fixant les modalités de traitement par le SDOMODE des fibreux pour une durée de 12 mois du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 dont le coût à la tonne entrante est fixé à 63 € HT soit un TTC de 69,30 €.

La convention peut être reconduite tacitement deux fois par période d'un an.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide d'établir une convention fixant les modalités de traitement par le SDOMODE des fibreux pour une durée de 12 mois du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 dont le coût à la tonne entrante est fixé à 63 € HT soit un TTC de 69,30 € ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

↘ PERSONNEL
Créations de postes

Afin de pouvoir assurer un recrutement au SIMAU, il convient de créer un emploi permanent de technicien principal de 2ème classe 35/35ème à compter du 13 mai 2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide de la création d'un emploi permanent de technicien principal de 2ème classe 35/35ème à compter du 13 mai 2022.

↘ QUESTIONS DIVERSES

- M. LEMONNIER demande où en est la révision du zonage d'assainissement.

  Il est précisé que le commissaire enquêteur est en cours de désignation.

- M. le Président annonce qu'un nouveau bureau a été élu dans l'association de l'école de musique.

- M. le Président indique que dans le cadre de la médiévale, la CDC aura besoin de personnels des communes (sous conventions de mise à disposition) et de matériels, mais aussi d'élus volontaires pendant le week-end.

La séance est levée à 20h46.

Le secrétaire de séance,
Philippe PIARD

Pour le Président et par délégation,
La vice-présidente,
Marie-Françoise ISABEL

COMMUNAUTE de COMMUNES Val ès dunes